Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 022-212200679-20260403-D282026-DE

Département des Côtes d'Armor

MAIRIE
DE
GRÂCES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GRÂCES DU VENDREDI 3 AVRIL 2026 – 19 H 30

❀❀❀❀

L'an deux mille vingt-six, le 3 avril 2026 à 19 h 30,

Le conseil municipal de la commune de GRACES régulièrement convoqué le 27 mars 2026 par Monsieur Yannick LE GOFF, maire, s'est réuni à la mairie sous sa présidence.

Présents : M. LE GOFF – Maire – M. PERU – Mme BRIENT – M. LE ROUX – Mme KERHOUSSE – M. CRASSIN – Mme MOURET – Adjoints et Mesdames GARDIEN, HOSTE, HUET AUBOIN, LOYER, MILON, PRIGENT, QUERE et Messieurs BELEGAUD, BONNEAU, GIRONDEAU, LASBLEIZ, LIGER, OLLIVIER, RENAULT, URO

Absente excusée : Madame Gael LE JEUNE
Pouvoir avait été donné par : Madame Gael LE JEUNE à Monsieur Yannick LE GOFF

Secrétaire de Séance : Mme PRIGENT

❀❀❀❀

DELIBERATION N° 28/2026
APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 6 FEVRIER 2026

Monsieur le Maire demande aux élus s'ils ont des remarques à formuler sur le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 6 février 2026.

Monsieur GIRONDEAU indique que son intervention faite au point « questions diverses » pour le bilan de l'ALSH de juillet 2025 n'est pas présente.

Elle sera rajoutée au Procès-Verbal de la séance du 3 avril 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité adopte le procès-verbal de la séance du 6 février 2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme

Le Maire,

Yannick LE GOFF

La Secrétaire de Séance,

Elodie PRIGENT.